



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 8 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Nicolas GRIFFOND

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h00.*

---

## **0. Ajout de points à l'ordre du jour**

M. le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Numérisation des registres d'état civil
- Salle de convivialité de Communailles-en-Montagne

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **1. Finances**

### Restes à réaliser de l'exercice 2017

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il procédera au report des crédits de plusieurs investissements 2017 sur le budget primitif 2018, dans la mesure où ces dépenses et ces recettes ont bien été engagées, mais pas soldées.

Cela concerne l'étude pour les logements adaptés aux personnes âgées, l'achat de plusieurs parcelles forestières, les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare, le changement de fenêtres, la création d'un local à archives, la réfection du mur du cimetière, la réhabilitation-extension de la salle des sports.

**Autorisation d'engager, de liquider et de mandater  
des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018**

M. le maire rappelle que les dépenses d'investissement ne peuvent être réglées avant le vote du budget, sans une autorisation préalable dans la limite de 25 % des prévisions de dépenses de l'année 2017. Il demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, à hauteur des montants suivants :

- c/20 - immobilisations incorporelles : 6 536,25 €
- c/21 - immobilisations corporelles : 204 582,50 €
- c/23 - immobilisations en cours : 14 500,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne cette autorisation dont M. le Maire devra faire état lors de l'élaboration du budget primitif 2018.

**Projets d'investissement 2018**

En prévision de l'élaboration du budget primitif dans les séances prochaines, M. le Maire propose de lister les investissements possibles et d'attribuer à chaque opération d'investissement un responsable chargé d'établir des devis et si le projet est retenu, de suivre sa réalisation. Les arbitrages sur les projets retenus seront réalisés entre février et avril.

**Refacturation aux communes de la commande groupée de jalons**

M. le Maire rappelle qu'il a été proposé à l'automne d'établir une commande groupée de jalons avec les communes des alentours. Il propose de refacturer le matériel aux communes de Bief-du-Fourg, Nozeroy, Plénise et Billecul.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour établir les titres de recettes.

**Numérisation des registres d'état civil et indexation**

Le SIDEC du Jura avait proposé fin 2016 aux communes un groupement de commandes pour procéder à la numérisation, à l'indexation et à l'intégration dans le logiciel de gestion de l'ensemble des registres d'état civil. Cela permettra de disposer de tous les actes dans un format numérisé qui accélérera la délivrance de copies et évitera la manipulation des registres, notamment anciens et fragiles, assurant ainsi leur conservation dans le temps. Pour Mignovillard, il a été évalué un chiffre d'environ 10 000 actes à numériser.

Le prestataire retenu par le SIDEC du Jura propose de réaliser la numérisation et l'indexation pour un prix de 0,40 € par acte (contre environ 1 € par acte, hors groupement de commandes), soit environ 4 000 € pour Mignovillard. Il faudra ajouter à cela le coût d'intégration des données dans le logiciel par le SIDEC du Jura pour 690 €.

Ceci entendu, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la numérisation de registre d'état civil, aux conditions énoncées.

## **2. Bâtiments, patrimoine communal**

### **Ancienne gare**

- Point sur le chantier : M. le Maire délégué, chargé du suivi du chantier, informe le conseil municipal de la reprise du chantier après les congés des fêtes avec la réfection de la toiture.
- Désamiantage : Suite au diagnostic « amiante » établi par l'entreprise BatiEx, des travaux de désamiantage par une entreprise spécialisée sont impératifs. Un devis de 11 000 € HT est proposé par l'entreprise PBTP et Démolitions. Ces travaux obligatoires et imprévus sont acceptés par le conseil municipal à l'unanimité.

### **Salle des sports**

M. le Maire fait le point sur l'avancement du chantier en visionnant des photos et propose de créer deux groupes de travail pour :

- l'inauguration
- le planning et le fonctionnement de la salle (conditions, tarifs...)

Toute personne intéressée peut se joindre à l'un ou à l'autre groupe de travail.

### **Salle de convivialité de Communailles-en-Montagne**

Afin d'harmoniser la gestion de la salle de convivialité sur les mêmes principes que la salle des fêtes, il est proposé de compléter la délibération fixant le tarif unique de location par les dispositions suivantes :

- Cauton : 200 €
- Arrhes : 20 % du montant de la location à la réservation
- Contrat de location et règlement identiques à ceux de la salle des fêtes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire.

## **3. Urbanisme, voirie**

### **Nouveau quartier**

Les trois candidats admis à concourir pour la maîtrise d'œuvre ont été reçus en mairie pour un entretien le 11 décembre 2017. Les offres sont à rendre pour le 10 janvier auprès du SIDEC. Le conseil municipal examinera les offres et procédera au choix lors de la séance de février 2018.

### **Réfection de voirie et trottoirs**

Les chutes de neige du mois de décembre ont rendu impossible le levé topographique qui sera finalement réalisé aux alentours du 10 janvier par BEJ afin de réaliser les plans prévisionnels pour la réfection des rues concernées en 2018-2019.

## 4. Intercommunalité

### Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

Les 2 conseillers communautaires de Mignovillard font part des points évoqués lors du conseil communautaire du 20 novembre 2017, notamment :

- Création du service tourisme et réorganisation de l'office du tourisme
- Gestion des carrières du personnel
- Dématérialisation des flux comptables
- Programme Leader
- Tarifs concernant le SPANC et l'assainissement collectif
- Avenant pour la gestion des stations d'épuration.

### SIVOM du Plateau de Nozeroy

M. le Maire rapporte les propos évoqués lors du comité syndical du 18 décembre :

- Demande de l'office de tourisme pour la prise en charge financière des services qui étaient rendus auparavant par l'association « Infos services Plateau de Nozeroy » (secrétariat, location de matériel...)
- Gestion de l'entretien des terrains de foot de Nozeroy et de rugby de Censeau
- Participation au coût de fonctionnement des équipements sportifs.

### Syndicat intercommunal des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard

Les 3 délégués de la commune au syndicat font état des points évoqués lors de la séance du 13 décembre 2017 :

- Projets d'investissement (réfection de conduite et/ou traitement des problèmes de turbidité de l'eau...)
- Tarifs pour la 2018 : hausse de 0,20 €/m<sup>3</sup> et de 20 € pour l'abonnement

## 5. Divers

**Maison des services au public (MSAP)** : A ce jour, M. le Maire a obtenu l'engagement de 6 partenaires. La CARSAT et Pôle emploi doivent rendre réponse prochainement. Le conseil départemental, dont les services ont été reçu à l'automne, a souhaité surseoir à la signature pour étudier d'autres projets éventuels... M. le Préfet du Jura devrait rendre sa réponse prochainement pour la reconnaissance de la MSAP.

**Terrains agricoles** : M. le Maire informe que des terrains agricoles communaux seront disponibles suite à la cessation d'activité d'une exploitation. Un affichage sera réalisé pour disposer des demandes de location.

**Repas des aînés** : samedi 20 janvier 2018 à 12 h.

*La séance est levée à 22h45. Prochaine séance : lundi 5 février 2018 à 20h.*



Le Maire,  
  
Florent SÉRRETTE